

# **PROCES VERBAL**

## **SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26.04.2021**

Par lettre en date du 17.04.2021, le Conseil Municipal a été convoqué en séance ordinaire, dans la salle du centre socioculturel en raison de la situation sanitaire actuelle, pour le lundi 26 avril 2021, afin de délibérer sur les questions suivantes :

### **Ordre du jour :**

- 1 – Appel nominatif des conseillers.
- 2 – Désignation du secrétaire de séance.
- 3 – Approbation du procès-verbal précédent.
- 4 – Rapport du Maire.
- 5 – Dossier 1 : Modification temps de travail.
- 6 – Dossier 2 : Tarifs snack.

Questions diverses

Le Maire de Pouligny Notre-Dame certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché, conformément à l'article L 2122.25 de code général des collectivités territoriales.

Les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis le 26 avril 2021 à 20 heures, dans la salle du centre socioculturel, sous la présidence de Monsieur DEVAUX Samuel, Maire.

### **1 – APPEL NOMINATIF DES CONSEILLERS**

**Présents** Mmes et MM. DEVAUX Samuel, JEOMEAU Bernard, DAUDON Christèle, PICHON Stéphanie, GAUTIER Alain, BIGUE Angélique, PÉRICHON Damien, MAUTRET Adeline, ADAM Benjamin, POURTIÉ Alain, GAUDON Nadine, CHENUT Claude.

**Excusés** : BOURDEIX Florence, MOUSSEAU Marie-Christine.

**Absent** : JAMBUT Denis.

### **2 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

M. ADAM Benjamin a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

### **3 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL du 6 avril 2021.**

Lecture est faite du procès-verbal de la séance précédente. Il est approuvé par l'assemblée.

### **4 –COMPTE RENDU DECISIONS DU MAIRE**

- Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,
  - Vu la délibération du Conseil Municipal de Pouligny Notre-Dame du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution du dit Conseil Municipal au Maire de Pouligny Notre-Dame,
- Monsieur le Maire donne les décisions prises conformément à sa délégation : aucune décision prise.

### **5 – Modification temps de travail de l'emploi d'adjoint technique affecté à l'école**

Le Maire expose au Conseil Municipal, la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe permanent à temps non complet (24 heures hebdomadaires) afin d'être au plus juste au regard du temps de travail réellement effectué.

Le Conseil Municipal DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021, d'un emploi permanent à temps non complet (24 heures hebdomadaires) d'adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe affecté à l'école.

**Article 2** : la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (27 h 45 heures hebdomadaires) d'adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe affecté à l'école.

### **- Majoration des heures complémentaires**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la compensation des heures complémentaires peut être réalisée, en tout ou partie, sous la forme d'un repos compensateur et qu'à défaut, les heures complémentaires accomplies sont indemnisées, par principe, sans majoration.

Il rappelle que les heures complémentaires correspondent aux heures effectuées au-delà de la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi à temps non complet et qui ne dépassent pas trente-cinq heures par semaine.

Le décret n°2020-592 du 15 mai 2020 prévoit la possibilité pour le Conseil Municipal de majorer les heures complémentaires.

Le Conseil Municipal DECIDE de ne pas instaurer de majoration des heures complémentaires pour les emplois à temps non complet.

### **- Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences**

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 80 %.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 9 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Aménagement et entretien des espaces verts
- Durée des contrats : 9 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences et AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

### **6 – Tarifs Snack**

LE CONSEIL MUNICIPAL FIXE les tarifs suivants :

- Fondu Frites :	6 euros
- Salade Caesar :	6 euros
- Salade Caesar végétarienne :	6 euros
- Panini Nutella :	3 euros
- Burger Berrichon :	8 euros

### **Questions diverses :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le camion benne a été réceptionné par les agents techniques.

50 places de télésiège seront offertes pour la Fête Départementale des Sports des 29 et 30 mai prochains.

Monsieur le Maire informe qu'un piquetage aura lieu dans le mois de mai pour l'implantation de panneaux de signalisation dans le cadre du projet de vélo routes « Indre à Vélo » et/ou « Saint Jacques » par les services du tourisme du Pays de George Sand.

Les travaux de rénovation du logement communal « 19 Chaume Blanche » sont commencés.